

# ALPHAGAZ™ MIX CH4 10%/AR



*ALPHAGAZ™, la solution adaptée pour une performance analytique optimale*

## Applications

Gaz vecteur (Fluorescence X)  
Comptage de particules ionisantes (compteur nucléaire, ...)

## Type de transport

### Gaz comprimés

Désignation officielle de transport : Gaz comprimé, inflammable, N.S.A.  
N° ONU : 1954  
ADR/RID : Classe 2  
Code de classification : 1 F



## Fiches de Données de Sécurité

Gaz comprimé : N° 302-15-002ALBNL  
Lien : <https://be.airliquide.com/>

## Données physiques

Poids moléculaire : Mix  
Densité relative :  
Densité relative, gaz : Plus lourd que l'air  
Couleur : Incolore  
Odeur : Inodore

## Caractéristiques

**Identification des dangers :** Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Protection personnelle :** Ne pas fumer pendant la manipulation du produit, assurer une ventilation appropriée



## Equipement bouteilles

### Raccord du robinet :

Bouteille: B8 - W 21,8 x 1,814 pas à gauche – mâle

### Couleur de l'ogive :

Vert foncé (RAL 6001)



## Spécifications du produit

Composants (% Vol. abs)			Impuretés (ppm-mol)		Mode d'approvisionnement	Taille d'emballage	Pression	Capacité	Référence produit
CH <sub>4</sub>	10 %	±1 %	H <sub>2</sub> O (5 bar)	≤ 5	Bouteille	10L	200 bar	2 m <sup>3</sup>	P3110S10R2A001
Ar	Gaz de fond: Q.S		O <sub>2</sub>	≤ 5	Bouteille	50L	200 bar	10,5 m <sup>3</sup>	P3110L50R2A001

## Information additionnelle

Garantie: 36 mois

## Dispositions spécifiques

AIR LIQUIDE SA et/ou ses filiales (« AIR LIQUIDE ») ne sont pas responsables de l'utilisation ou des conséquences de l'utilisation de l'information contenue dans cette fiche Produit.

AIR LIQUIDE ne peut être considérée comme recommandant l'utilisation ou la référence de quelque façon que ce soit à l'information contenue dans la présente, ne donne pas de garantie concernant les informations contenues dans ce document et n'assume aucune responsabilité pour les informations ou suggestions qui y sont contenues.

AIR LIQUIDE ne fait aucune déclaration ou garantie concernant l'exhaustivité de ce document et S'EXHONERE DE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE COMPRENANT, NOTAMMENT, LA GARANTIE DE VALEUR COMMERCIALE ET LA GARANTIE D'ADEQUATION A UN USAGE OU UN OBJET PARTICULIER.

L'information contenue dans cette fiche produit est basée sur l'information et l'expérience technique qui est actuellement à disposition de AIR LIQUIDE.

Ce document ne doit pas être confondu avec les réglementations (nationales ou européennes), les exigences d'assurance et les codes. En outre, il ne faut pas supposer que tous les niveaux locaux acceptables, tests, procédures ou méthodes de sécurité, précautions, équipements ou dispositifs sont ici contenus, ni que des circonstances anormales ou inhabituelles ne puissent justifier ou suggérer des exigences nouvelles ou des procédures additionnelles.

Il appartient aux utilisateurs de ce document de s'assurer qu'ils en possèdent la dernière édition. AIR LIQUIDE pourra, à sa seule discrétion, ajouter, supprimer ou modifier tout ou partie de l'information contenue dans cette fiche Produit.

Il est strictement interdit de copier ou de reproduire tout ou partie de cette fiche Produit sans l'autorisation écrite de AIR LIQUIDE. AIR LIQUIDE détient, se réserve et conserve les droits de propriété, y compris les droits d'auteur, de la présente fiche Produit.

Cette fiche Produit, ainsi que les photographies et les images qui y sont reprises, ne pourront être copiées ou reproduites d'une quelconque façon, vendues, louées, transférées ou distribuées d'une quelconque façon à des tiers, utilisées avec un objectif ou d'une manière préjudiciable aux intérêts de AIR LIQUIDE.

Les marques commerciales, dénominations commerciales, logos, ou autres indications d'origine reproduits dans cette fiche Produit sont des marques déposées et non déposées de AIR LIQUIDE ou d'une partie tierce qui a concédé à AIR LIQUIDE le droit de les utiliser dans cette fiche Produit. L'utilisation de tout droit d'auteur et/ou marque est soumise à l'approbation écrite de AIR LIQUIDE sur un formulaire d'autorisation séparé.